

Devenez
ÉDUCATEUR SPORTIF

certifié BPJEPS Éducateur Sportif Mention Activités Physiques pour Tous,
Spécialité Sports Collectifs ou Spécialité Activités de Loisirs

Inscription
en ligne sur
stadeformation.fr

jusqu'au 31/07/22
informations détaillées au verso

Les objectifs

Obtenir la compétence d'encadrer et animer - à destination des différents publics - des séances sportives dans les familles d'activités physiques et sportives suivantes :

- Sports Collectifs;
- Entretien corporel;
- Jeux ludiques ou jeux sportifs;
- En espace naturel.

**PROCHAINE
SESSION**

**DU 12/09/2022
AU 31/08/2024**

À BORDEAUX

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUE POUR TOUS*

Alternance : 921 h de formation sur 24 mois

+ de 70 % de temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

La formation

- > Concevoir des projets d'animation sportive.
- > Conduire des séances d'animation sportive adaptées au Public.
- > Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions.
- > Être capable d'adapter son activité au public.
- > Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé.
- > Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- > Certification selon le référentiel diplôme (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033105450/>)

* BPJEPS éducateur sportif mention APT avec Spécialité Sports Collectifs ou Spécialités Activités de Loisirs

Les compétences

- > Encadrer et conduire des actions d'animation des activités pour tous;
- > Organiser et gérer des activités pour tous;
- > Communiquer sur les actions de la structure;
- > Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique;
- > Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités pour tous.

Les prérequis

- > Avoir 18 ans, réussi les TEP, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités de la forme datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- > **Prérequis uniquement liés à la spécialité Sports collectifs**
Être licencié(e) joueur(euse) depuis + de 3 ans dans la fédération sportive de la mention choisie et être actuellement licencié(e).

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme.
- > Bénéficier du statut de salarié.
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé.
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure.
- > Pérenniser son emploi.

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2).
- > Des modules de Formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure dispensées par les fédérations concernées.;
- > Une aide exceptionnelle jusqu'à 8 000 €* la 1ère année et jusqu'à 2 000 € la 2ème année.
- > Une exonération de charges salariales et patronales.

* l'aide exceptionnelle est prolongée jusqu'au 31/12/22 selon l'annonce faite par le Ministre du travail le 24/05/22

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS
PRATIQUES

> Lieu de formation :

Stade Formation

📍 27 avenue de Virecourt - Artigues-Près-Bordeaux

✉ contact@stadeformation.fr

☎ 09 88 08 53 78

> Jours de formation en centre :

le lundi et le mardi

> Coordinateur pédagogique :

Geoffrey: +33 6 11 81 18 43 - geoffrey@stadeformation.fr

> Tarifs :

En contrat d'apprentissage : formation prise en charge selon coût contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.

Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **

** hors certifications et frais de dossier.

> Résultat de la promotion 2019-2021 : 77,5% d'obtention du diplôme.